



Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers partenaires,

C'est pour moi un honneur, en tant que Capitaine de Corvette et Commandant Adjoint de la Garde-Côtes Mauritaniennes, de prendre la parole aujourd'hui.

Je souhaite avant tout exprimer ma profonde gratitude à l'ANACEF ainsi qu'à son Président, Monsieur Francisco Freire Lino, pour leur invitation renouvelée et pour leur engagement inlassable au service de la coopération africaine dans la lutte contre la pêche INN.

Le leadership éclairé de Monsieur Freire Lino, sa vision stratégique et sa capacité à rassembler les institutions maritimes africaines constituent une contribution majeure que nous saluons avec respect et considération.

La Mauritanie, dotée d'une zone économique exclusive parmi les plus vastes et les plus riches de la région, accorde une importance stratégique à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

La Garde-Côtes Mauritanienne, œuvre avec détermination pour protéger notre espace maritime à travers une présence continue en mer, des moyens modernisés et une coordination étroite avec les institutions scientifiques et administratives nationales.



L'entrée en vigueur du Règlement européen (CE) n° 1224/2009 constitue un tournant significatif dans la gouvernance halieutique internationale.

Pour la Mauritanie, ce cadre exigeant représente une opportunité : celle de renforcer la traçabilité, de moderniser nos procédures de contrôle et de consolider la confiance qui caractérise nos échanges avec l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs,

La Mauritanie demeure pleinement engagée dans la lutte contre la pêche INN.

La Garde-Côtes poursuivra ses efforts de modernisation, son renforcement opérationnel et la consolidation de ses partenariats, notamment dans le cadre des initiatives portées par l'ANACEF et son Président, Monsieur Francisco Freire Lino, que je remercie une nouvelle fois pour son dévouement exemplaire et son soutien constant.

Je vous remercie de votre attention